

Rapport moral 2024

Assemblée Générale du 28 avril 2025



Droit à l'École

Droit à l'École soutient les Mineur-es Non Accompagné-es (MNA) exilé-es en les accompagnant vers l'éducation et l'insertion professionnelle



Sommaire

Le mot de la Présidente.....	3
I. Droit à l'école : le contexte et les missions.....	4
1. Le contexte.....	4
2. Nos missions.....	4
II. Nos principales réalisations en 2024.....	4
1. La vie de l'association.....	4
1.A. Administration et fonctionnement.....	6
1.B. L'équipe permanente.....	7
1.C. L'accueil et l'animation du réseau bénévole.....	7
1.D. Ambassadeur.ices.....	9
2. L'École des Sans École.....	9
2.A. L'intégration à l'École des Sans École.....	9
2.B. Les locaux de l'École des Sans École.....	11
2.C. Le fonctionnement de l'École des Sans École.....	11
2.D. La vie de l'École.....	12
3. L'inscription dans les écoles de la République.....	14
3.A. La scolarisation.....	14
3.B. Le rectorat de Paris.....	16
3.C. Le partenariat avec le réseau lasallien.....	17
4. L'accompagnement dans la réussite scolaire.....	18
4.A. Le pôle « référent.es scolaires ».....	18
4.B. Permanences scolaires, sociales et administratives.....	19
4.C. Le soutien scolaire.....	19
5. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle.....	21
5.A. Le pôle orientation.....	21
5.B. Le comité Faisabilité - apprentissage.....	24
6. Les activités extra-scolaires et les projets éducatifs.....	26
6.A. Les activités extra-scolaires.....	26
6.B. Les vacances apprenantes.....	28
7. Les pôles transverses.....	30
7.A. Le réseau inter-associatif.....	30
7.B. Le plaidoyer.....	31
7.C. La recherche de fonds et les partenariats.....	32
7.D. La collecte de dons.....	34
7.E. La communication et la presse.....	35
III. Nos projets pour 2025.....	39

Le mot de la Présidente

Cette année encore, l'association a traversé une période intense, avec son lot d'émotions, de défis et d'avancées. Nous avons travaillé pour mieux organiser notre fonctionnement et répondre aux besoins des élèves, des bénévoles, des salariées, des stagiaires et des volontaires en service civique. L'objectif a toujours été que chacun.e trouve sa place, soit accueilli-e et reconnu-e dans son engagement.

L'équipe permanente a évolué au fil des mois, et nous avons eu la chance de rencontrer des personnes formidables, investies et solidaires. Leur engagement donne de la force à notre mission essentielle.

Je tiens à saluer la force et la résilience incessante des élèves que nous accompagnons. Ils affrontent des difficultés immenses et, malgré tout, continuent d'aller en cours, de s'accrocher et de croire en un avenir meilleur. Leurs professeur-es et chef-es d'entreprises continuent de nous partager leur admiration et leur fierté de travailler avec elles et eux.

Le contexte politique a rendu nos missions encore plus nécessaires et difficiles cette année. Les restrictions administratives se sont multipliées, rendant les accès à l'école, à un apprentissage, à un logement et à des papiers encore plus épineux, complexes et décourageants. Pourtant, les jeunes ne lâchent rien.

Nous avons continué à structurer l'association, à renforcer l'organisation des différents pôles et à adapter notre fonctionnement. Nous avons aussi mis en place de nouvelles formations pour les bénévoles et créé des espaces de discussion pour mieux les accompagner ; des projets qui me tenaient beaucoup à cœur.

L'année a été marquée par une crise sans précédent sur la question de l'hébergement des jeunes en recours. Les Jeux Olympiques ont aggravé la situation, éloignant les jeunes des dispositifs de soutien et des associations; avec une menace particulièrement pesante sous laquelle ils et elles vivaient durant cette période.

Malgré tout, nous avons multiplié les actions : ateliers juridiques, accompagnement vers l'insertion professionnelle, réunions mensuelles pour les nouveaux-elles bénévoles, groupes de paroles pour les élèves et pour les bénévoles.

Nous restons mobilisé-es pour garantir aux jeunes un accès à l'éducation et à un avenir digne. Nous continuerons à nous battre, ensemble, pour que leurs droits soient respectés, et nous espérons que nos luttes seront victorieuses et notre engagement convaincant.

Je tiens encore à remercier l'implication et le soutien de tout l'écosystème qui gravite autour de Droit à l'école, l'équipe et son travail sans relâche, toutes les associations et collectifs qui sont sur le terrain, et tous nos partenaires sans lesquels nous ne pourrions pas mener à bien nos actions. Cette mobilisation qui subsiste, m'émeut.

Alina Lasry, Présidente de Droit à l'École

I. Droit à l'École : le contexte et les missions

1. Le contexte

En 2019, l'association Droit à l'École est née du constat que les jeunes mineur-es isolé-es **n'avaient pas accès à l'école de la République**. Pourtant motivé-es et impatient-es d'apprendre et de se former à un métier, ces jeunes sans statut, livré-es à elles et eux-mêmes, étaient tenu-es éloigné-es des bancs de l'école.

Or, **l'éducation est un droit en France**. C'est dans ce contexte que Droit à l'École s'est investie auprès des mineur-es non accompagné-es pour les aider à apprendre le français, à s'inscrire à l'école et à s'insérer professionnellement.

2. Nos missions

Nous soutenons les mineur-es non accompagné-es (MNA) en les accompagnant vers l'éducation et l'insertion professionnelle. Nous offrons à ces jeunes un environnement éducatif à la hauteur de leur implication, **sans remplacer les académies dans leur obligation scolaire**. **L'insertion dans le parcours scolaire de l'Éducation nationale reste l'objectif**.

Les missions que nous nous fixons ont évolué depuis la création de l'association pour nous adapter aux besoins d'accompagnement des MNA :

- Accueillir et préparer les MNA à leur scolarité future en leur dispensant des cours dans les matières principales et en organisant des temps d'ouverture culturelle, qui répondent à leur motivation et leur envie d'apprendre
- Accompagner les MNA dans leurs procédures de scolarisation auprès des institutions académiques
- Accompagner les MNA durant leur parcours scolaire
- Accompagner les MNA vers l'insertion professionnelle
- Porter à la connaissance des différentes institutions et des académies la cause de ces jeunes oublié-es du système scolaire (actions de plaidoyer).

II. Nos principales réalisations en 2024

1. La vie de l'association

En 2024, nous avons œuvré dans un contexte politique de plus en plus tendu. **La montée en puissance de politiques anti-migratoires affecte particulièrement les mineur-es non accompagné-es**. Ces jeunes se trouvent souvent au cœur d'un **système juridique et administratif complexe qui met à mal leur accès à des droits fondamentaux tels que l'éducation, l'hébergement et la santé**. Les difficultés rencontrées par ces jeunes pour obtenir leur titre de séjour ne cessent de croître dans un climat de tensions sociale et politique.

Depuis sa création, Droit à l'École a connu une évolution significative. En 2024, l'association accompagne un nombre grandissant de jeunes, avec 163 nouveaux et nouvelles jeunes accueilli-es à l'École des Sans École. Cette augmentation du nombre de bénéficiaires s'accompagne d'une croissance du nombre de bénévoles (80 en 2024), qui se sont impliqués de manière plus active dans les actions de soutien et d'accompagnement.

Cette année, l'association a organisé davantage d'ateliers juridiques et d'accompagnements vers l'insertion pour les jeunes et les bénévoles. **Nous offrons un accompagnement complet, allant de l'accès à l'école de la République, le soutien scolaire, l'accompagnement vers l'orientation, la recherche de patrons pour des stages et des alternances, et nous accompagnons les jeunes jusqu'à l'insertion professionnelle.**

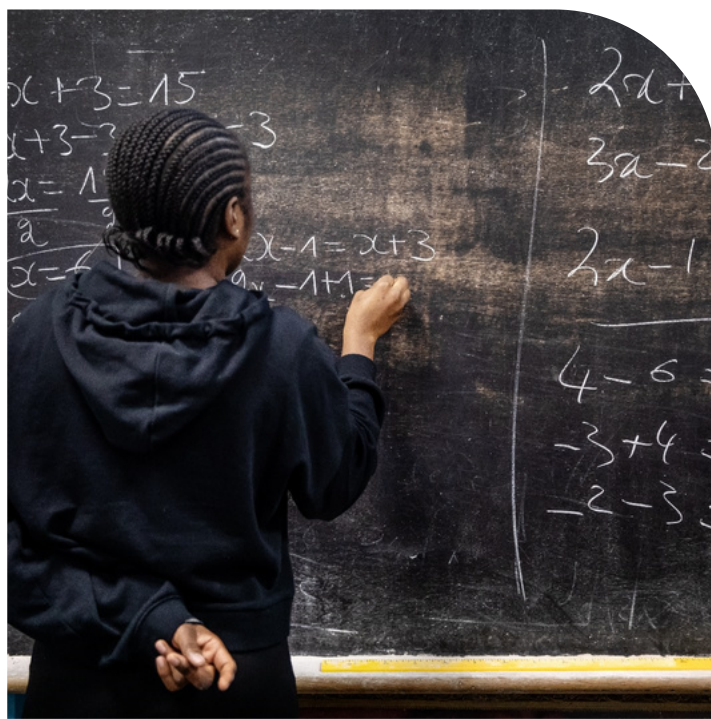
Le Conseil d'Administration (CA) de l'association a mis en place plusieurs initiatives importantes pour renforcer le fonctionnement et l'implication des membres. Les statuts ont été mis à jour et validés en Assemblée Générale en avril 2024. Le Règlement Intérieur a été rédigé et est en cours de validation, avec un vote prévu lors de l'Assemblée Générale de 2025.

Le Pôle Référent a été transformé en permanences collectives les jeudis soirs et samedis après-midi depuis décembre 2024. Une réflexion est également en cours pour mieux aligner ce pôle avec la dimension scolaire des jeunes. Le CA et les salariées continuent également leurs réflexions afin de renforcer la place des jeunes au sein de l'association.

Enfin, pour améliorer l'accueil des nouveaux-elles bénévoles, **des réunions mensuelles ont été instaurées, ainsi qu'une formation sur la situation des jeunes MNA et leur scolarité.** Ces formations seront organisées de manière régulière avec deux sessions par mois dès 2025. Des groupes de parole mensuels ont aussi été créés pour favoriser les échanges entre ancien-nes et nouveaux-elles bénévoles, à hauteur de deux fois par mois avec un psychologue professionnel.

L'année 2024 a été marquée par des événements qui ont mis une pression particulière sur les jeunes que nous accompagnons. La préparation des Jeux Olympiques a créé une situation de tensions accrues, éloignant les jeunes de la ville, les précarisant et compliquant les démarches administratives.

L'association a dû faire face à une fermeture de la liste d'attente entre avril et septembre 2024, une mesure prise en raison de la saturation des capacités d'accompagnement.



1.A. Administration et fonctionnement

Lors de l'Assemblée Générale annuelle du 3 avril 2024, les adhérent.es de l'association ont voté les rapports moral et financier de l'année 2023, et **10 administrateurs et administratrices ont été élu-es**. Ces dernier-es ont par la suite élu un **Bureau constitué d'une présidente, d'une vice présidente, et d'une secrétaire et porte parole. Un administrateur a été élu trésorier.**

Et lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin, **de nouveaux statuts ont été votés.**

Les membres du Bureau échangent quotidiennement (à l'écrit ou à l'oral) et organisent des temps d'échange réguliers en s'adaptant aux événements et aux besoins de l'association.

Le Conseil d'Administration se retrouve tous les deux mois afin de réfléchir aux enjeux de l'association et voter les orientations stratégiques. Les bénévoles de l'association sont systématiquement convié-es à y assister. Des référent-es de la majorité des pôles sont présent-es au Conseil d'Administration. **Nous invitons ponctuellement des référent-es des autres pôles lorsque nous prenons des décisions les concernant, afin d'avoir des retours directs d'expérience.** Il est important pour l'association que chaque pôle soit représenté au sein du Conseil d'Administration et nous continuons d'y travailler afin que les orientations stratégiques répondent au mieux à la réalité du terrain et aux besoins des jeunes que nous accompagnons.



1. B. L'équipe permanente

En septembre 2024, **Adèle a signé un deuxième CDD d'un an, toujours au poste de chargée de mission.** Son premier contrat avait bénéficié d'un financement PEC, tandis que le second est pris en charge par différents partenaires.

Morgane, qui occupait le poste de coordinatrice depuis septembre 2020, a quitté l'association en octobre 2024. Nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour son engagement indéfectible auprès de Droit à l'École et de ses jeunes. Bénévole dès les débuts, puis première salariée de l'association, **Morgane a joué un rôle essentiel en portant Droit à l'École à bout de bras et en s'y investissant pleinement.** Si l'association a aujourd'hui un impact si fort sur la scolarité des jeunes et accompagne autant d'élèves vers l'école, c'est en grande partie grâce à elle.

En septembre 2024, Priscille a rejoint l'équipe permanente et a signé un CDI en tant que directrice de l'association Droit à l'École. La transition entre Morgane et Priscille s'est déroulée en septembre et octobre 2024.

En 2024, Droit à l'École a accueilli deux volontaires en service civique ; Mélodie, qui a rejoint le pôle référents scolaires et l'École des Sans École durant 8 mois entre mars et octobre et qui a grandement participé **au développement du pôle référents scolaires et à la création des permanences administratives;** et Lucile, qui a intégré le **pôle orientation** de février à juillet 2024.

Kidline a effectué un stage de 3 mois, du mois de mars au mois de mai, en renfort sur la gestion de l'École des Sans École, l'accueil et le suivi des élèves et le soutien scolaire. Kidline a également assuré des remplacements de professeur-es de temps en temps, et fait des accompagnements liés à la scolarisation et au pôle orientation. Nous avons accueilli **Ambre, qui a fait un stage d'observation courant avril au sein de l'association, principalement au pôle orientation.**

Adèle, tutrice des volontaires en service civique à l'École des Sans École, et Pauline, tutrice des volontaires du pôle orientation, ont travaillé sur l'amélioration des fiches de poste afin qu'elles correspondent encore mieux aux besoins du terrain et aux profils variés des bénévoles. **Toutes deux ont également entamé une formation de tutorat pour renforcer leur accompagnement des volontaires au sein de l'association.**

Comme chaque année, des étudiant-es de Sciences Po ont pu accomplir leur parcours civique à Droit à l'école durant le printemps 2024.

1.C. L'accueil et l'animation du réseau bénévole

La communauté des bénévoles de Droit à l'École ne cesse de croître et de faire rayonner l'association. **Les demandes très régulières de bénévolat ont conduit à la structuration d'un pôle dédié aux bénévoles et à leur accueil.** L'année 2024 a ainsi été marquée par la création et la mise en place d'un processus d'intégration collectif et régulier, plus formel et moins chronophage que les rendez-vous individuels. **L'animation de ce réseau grandissant nous tient particulièrement à cœur et constitue une priorité pour Droit à l'École.**

Depuis le dernier trimestre 2023, **des réunions d'accueil, d'information et d'intégration ont été organisées tous les mois ou tous les deux mois**, le samedi matin, dans nos locaux à Ground Control. Ces moments conviviaux autour d'un petit-déjeuner permettent à chacun-e de faire connaissance avec l'association et de trouver la formule de bénévolat qui correspond le mieux à ses envies, ses compétences et ses disponibilités.

Un petit groupe, composé de 3 membres du Bureau et d'Adèle, se charge de présenter l'association, ses différents pôles, le public que nous accompagnons et les besoins actuels en bénévolat. Un temps d'échange permet ensuite de répondre aux questions de chaque participant-e, qui repart avec son bulletin d'adhésion, la charte de déontologie et un livret conçu pour les nouveaux et nouvelles bénévoles. **20 nouveaux-elles bénévoles ont ainsi rejoint l'association depuis octobre 2023.**

Des apéros bénévoles sont organisés régulièrement à Ground Control afin de se retrouver toutes et tous ensemble autour d'un verre et d'un repas. Ces moments de convivialité, propices aux retrouvailles et aux échanges, sont précieux et permettent de mieux nous connaître, d'échanger sur les activités de chacun-e et de fêter les récentes réalisations de l'association.

Depuis mai 2024, un groupe de parole se réunit chaque mois, animé par un psychologue externe à l'association. Ce groupe, ouvert à tous-tes les bénévoles, qu'ils soient ancien-nés ou nouveaux-elles, peut accueillir jusqu'à 8 participant-es par séance. Les échanges y sont libres et couvrent une large gamme de thèmes. Ils abordent toutes les préoccupations, les questionnements ou les inquiétudes, qu'ils concernent le ou la bénévole, les autres membres, les jeunes, ou encore le fonctionnement de l'association. Ces groupes de parole vont perdurer et ont vocation à accueillir un maximum de bénévoles.

En novembre, l'association a organisé une demi-journée de formation à destination des bénévoles, afin que chacun-e puisse mieux comprendre la situation complexe dans laquelle se trouvent les Mineur-es non accompagné-es non pris en charge par l'ASE. Ce moment, suivi d'un déjeuner, a permis de réunir des bénévoles de différents pôles. En 2025, nous prévoyons de reproduire régulièrement ce format de rencontre, et d'y aborder aussi d'autres thématiques plus spécifiques, afin de renforcer les compétences de chacun et chacune autour de notre cause commune.



1.D. Ambassadeur.ices

Cette année a marqué une étape importante pour Droit à l'École, avec la nomination de Pakki comme premier ambassadeur de l'association.

Pakki est un jeune artiste et rappeur qui suit les actions de Droit à l'école depuis son lycée. Il s'est produit sur scène lors du concert de l'association en 2023, puis à nouveau pour célébrer ses cinq ans en 2024. Depuis, il anime des ateliers d'écriture avec les jeunes et travaille sur des concerts ainsi que des créations musicales en collaboration avec les élèves de Droit à l'École.

Nous sommes très honoré-es de l'accueillir et de le voir porter le projet de l'association avec passion et engagement.

2. L'École des Sans École

2. A. L'intégration dans l'École des Sans École

Compte tenu du grand nombre de jeunes qui souhaitent venir suivre les cours de l'École des Sans École, l'association a été contrainte de mettre en place il y a quelques années déjà une liste d'attente afin de pouvoir garder le contact avec les jeunes même lorsque les classes sont déjà complètes.

Face à l'intense sollicitation de jeunes souhaitant rejoindre les cours de l'École des Sans École, le CA a voté en mars 2024 la fermeture temporaire de la liste d'attente. Celle-ci comptait alors 350 jeunes, dont certains-nes attendaient une intégration depuis octobre 2023. Ce nombre, qui n'avait jusque-là jamais été atteint, souligne à la fois l'ancrage de l'association dans le tissu parisien et les difficultés d'accès à la scolarisation pour les MNA en recours.

Cette situation a mis en lumière les limites de notre capacité d'accueil. De nombreux-ses jeunes, inquiet-es et isolé-es, revenaient régulièrement aux nouvelles, témoignant d'un besoin urgent de soutien. La liste d'attente est restée fermée de mars à décembre 2024, le temps de traiter les demandes en cours et de repenser notre modèle d'intégration. Le CA a voté sa réouverture début décembre, en maintenant la possibilité de la refermer si l'afflux devenait trop important. Dès sa réouverture, 100 jeunes s'y sont inscrits-es, confirmant la forte demande persistante.

Comme avant sa fermeture, nous nous engageons à respecter l'ordre d'inscription des jeunes sur la liste d'attente. Seuls deux cas font exception à cette règle.

Le premier cas concerne les jeunes, dont l'anniversaire des 18 ans est prévu dans moins de trois mois car le passage à la majorité les empêche d'avoir accès au test CASNAV et par extension de s'inscrire dans un lycée. La seconde exception concerne les jeunes filles car une vulnérabilité accrue en raison de leur genre est reconnue. En 2024, elles représentaient moins de 5% des jeunes inscrit-es sur la liste d'attente.

Le processus d'intégration des jeunes à l'École des Sans École reste le même qu'en 2023. La première étape consiste à **prendre contact avec les jeunes inscrits afin de s'assurer qu'ils et elles n'ont pas encore été scolarisés ni pris-es en charge par l'ASE.**

Les jeunes correspondant aux critères sont ensuite invité-es à participer à une session d'intégration au cours de laquelle le cadre de l'association leur est présenté, **suivi d'une série d'exercices en français et en mathématiques afin d'évaluer leur niveau. La session se termine avec une série d'entretiens d'une quinzaine de minutes avec chaque jeune** afin de faire le point sur leur situation et sur ce que l'association peut ou non leur apporter. Les sessions d'intégration sont organisées par l'équipe salariée. L'important nombre de jeunes requiert la présence de plusieurs bénévoles afin de surveiller les exercices et de répondre aux questions des jeunes.

C'est au cours de ces sessions et des entretiens que nous mesurons la grande détresse dans laquelle se trouvent ces jeunes. La plupart dorment dans la rue et attendent leur audience depuis plusieurs mois. Ils se confient très régulièrement sur leur futur avec angoisse.

À la suite de ces sessions, les équipes permanentes s'associent avec les professeur-es bénévoles pour répartir les futur-es élèves en groupe de niveau suivant leur scolarité antérieure et leur maîtrise du français, orale comme écrite. Les jeunes commencent à venir en classe une semaine après cette session d'intégration.



2. B. Les locaux de l'École des Sans École

En 2024, l'École des Sans École continue d'occuper ses locaux à Ground Control, comprenant un bureau d'accueil et deux salles de classe : la « salle bleue » et la « petite salle ». Nous avons également accès à une salle de réunion partagée avec les autres organisations basées à Ground Control.

Le financement de la location des locaux a été assuré par **la Fondation Caritas France durant les six premiers mois de l'année**. Le reste de l'année n'a pas bénéficié d'un financement dédié par une fondation spécifique.

Par ailleurs, nous bénéficions **toujours du soutien de partenaires mettant des salles à notre disposition**. Depuis la création de l'association, une salle informatique au Carrefour des Associations Parisiennes (CAP Daumesnil), Paris 12e, est accessible deux matinées par semaine. De plus, depuis septembre 2021, le lycée Charlemagne (Paris 4e) nous accueille en mettant à disposition une salle de classe 5 jours par semaine pour les cours dispensés aux élèves par les professeur-es bénévoles de Droit à l'école. Les élèves ont également accès à la cantine scolaire aux côtés des lycéen-nés.



2. C. Le fonctionnement de l'École des Sans École

L'École des Sans École conserve en 2024 la même structure que les années précédentes, bien que l'équipe permanente et les bénévoles travaillent ensemble pour continuer d'améliorer son fonctionnement déjà efficace.

En 2024, nous avons accueilli 163 nouveaux et nouvelles élèves dont 44 jeunes au mois de décembre 2024, c'est-à-dire après la réouverture de la liste d'attente. Le fait que ce chiffre soit relativement similaire au nombre de jeunes intégrés-e l'année précédente - 160 en 2023, malgré la fermeture de la liste d'attente pendant 9 mois montre que d'une part, un grand nombre d'intégrations ont été réalisées en peu de temps, et que d'autre part, les jeunes continuent de vouloir s'inscrire à l'École des Sans École.

Comme en 2023, **notre capacité d'accueil est d'environ 50 jeunes par promotion et les classes de niveau sont au nombre de six.**

Deux d'entre elles - nommées Bordeaux et Rennes par les anciennes promotions - sont des classes d'alphabétisation destinées à des élèves non francophones ou non lecteur-trices.

La plupart d'entre elles-eux n'ont jamais été à l'école de leur vie. Ces deux classes sont idéalement constituées en petits groupes de maximum 10 personnes afin de permettre aux professeur-es bénévoles d'assurer un suivi individuel pour les élèves qui en auraient besoin. Ces groupes bénéficient de 10h de cours hebdomadaires dont 6h de français.

Ces cours sont des moments précieux pour ces élèves qui apprennent les règles de classe, une étape essentielle avant l'entrée au lycée.

Les classes de niveau intermédiaire, appelées Toulouse et Marseille par les anciennes promotions, accueillent des jeunes ayant déjà un certain niveau d'alphabétisation, souvent acquis lors de précédentes années de scolarité. Les cours de l'association sont l'occasion pour elles-eux de mobiliser et renforcer leurs acquis en vue d'un retour à l'école.

Enfin la classe Brésil regroupe des jeunes ayant un bon niveau scolaire, c'est un niveau B1 à l'oral comme à l'écrit. Il s'agit de jeunes ayant effectué au moins 5 ou 6 années d'école dans leur enfance. Ils suivent des cours de français et de mathématiques comme les autres groupes mais bénéficient également de cours de physique et d'histoire, en fonction de ce que les bénévoles peuvent proposer.

Les élèves suivent en moyenne 3,5 jours de cours par semaine. Le planning des cours est fixe et ne varie pas d'une semaine à l'autre, afin de garantir un cadre régulier et une meilleure organisation pour tout-es.

L'École des Sans École reste ouverte tous les jours de l'année y compris lors des vacances scolaires ou de la pause estivale.

Les cours sont assurés par une équipe de bénévoles dont le nombre de personnes actives varie entre 20 et 30. Si certaines personnes remplacent ponctuellement un cours, d'autres assurent plusieurs cours par semaine. **Leur investissement vis-à-vis des jeunes permet d'assurer un suivi collectif essentiel** au bon fonctionnement de l'association. En 2024, plusieurs réunions des professeur-es bénévoles ont eu lieu afin de faire le point sur les objectifs de l'année et d'échanger autour des pratiques pédagogiques.

2. D. La vie de l'École

Les plannings des différents groupes sont construits de sorte que **chaque classe puisse déjeuner au moins une fois par semaine à Ground Control et au collège Charlemagne.** Les repas qui sont distribués à Ground Control sont préparés par notre partenaire Refugee Food qui nous accompagne depuis 2020. Les repas sont facturés à un tarif solidaire.

Les cours sont entrecoupés de pauses, ce qui permet aux élèves de se restaurer tout en offrant des espaces d'échange entre jeunes et bénévoles hors du cadre scolaire renforçant ainsi l'esprit de convivialité qui existe depuis le début de l'association. Ces pauses sont d'autant plus importantes que les jeunes ont la possibilité de se faire du thé ou du café tout en se restaurant dans la cuisine partagée de Ground Control.

Les différents repas proposés tout au long de la journée sont très importants pour ces jeunes qui dépendent des distributions alimentaires et qui n'ont souvent que ce repas dans la journée.

Certains cours sont parfois remplacés par **des sorties culturelles ou des ateliers thématiques**. En 2024, nous avons notamment renoué avec notre ancien partenaire Checkpoint Paris dont les intervenantes sont venues animer 7 ateliers.

Deux événements majeurs ont rythmé l'année. **En juillet 2024, des olympiades ont été organisées** à Ground Control, permettant aux jeunes de jouer tout en profitant des températures estivales. **En décembre, l'équipe permanente et les bénévoles ont organisé une fête de Noël** pour partager un moment convivial hors du cadre scolaire. Au programme : repas, jeux et distribution de cadeaux, un moment très apprécié par les élèves.

Les règles de classe ainsi que les objectifs à suivre par niveau permettent de **préparer les élèves à leur future scolarisation** en leur demandant de s'adapter à un fonctionnement scolaire que celles et ceux qui ne sont jamais allés à l'école découvrent.

De fait, la pédagogie et l'approche des professeur-es bénévoles visent à :

- **Préparer l'entrée dans l'école de la République** en ayant connaissance des codes et du savoir-être scolaire comprenant la ponctualité, le respect des consignes, l'importance de l'attitude en classe etc.
- **Donner les bases du français et des mathématiques** en fonction du niveau initial des jeunes
- **Entretenir un niveau acquis précédemment**
- **Se préparer à passer le test de niveau imposé par le Rectorat de Paris** en vue d'entrer dans une classe de lycée
- **Découvrir ou approfondir sa connaissance de la culture française** à travers les cours d'histoire, les différentes sorties culturelles.



3. L'inscription dans les écoles de la République

3.A. La scolarisation

L'École des Sans École a pour vocation d'être une solution éducative temporaire pour les Mineur-es Non Accompagné-es, en attendant leur intégration dans le système scolaire public. **La scolarisation dans une école de la République reste l'objectif prioritaire.** Selon leur âge et leur niveau, les jeunes rejoignent soit des dispositifs UPE2A (Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants), soit des formations professionnelles en CAP ou en bac pro, voire un cursus général.

Bilan de la scolarisation en 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons accompagné la scolarisation de **87 jeunes** :

- **66** jeunes ont intégré des dispositifs UPE2A,
- **14** jeunes ont rejoint un CAP,
- **4** jeunes ont été admis-es en bac professionnel,
- **1** jeune a intégré un bac général,
- **2** jeunes ont rejoint un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Sur l'année civile 2024, **54** jeunes ont été scolarisé-es :

- **20** jeunes entre janvier et juillet,
- **34** jeunes entre août et décembre.

Par ailleurs, nous avons pu inscrire **10** jeunes en 3e UPE2A au collège Saint-Germain de Charonne et **10** autres au collège La Salle Saint-Joseph à Pantin.



Répartition des jeunes inscrit·es au lycée en 2024

Entre janvier et juillet 2024 (20 jeunes) :

- UPE2A ENSA : 6,
- UPE2A classique : 6,
- MLDS (classe d'attente pour les jeunes en attente d'une place en CAP ou bac) : 4,
- CAP : 0,
- Bac pro : 3,
- Bac général : 1.

Entre septembre et décembre 2024 (34 jeunes) :

- UPE2A ENSA : 3,
- UPE2A classique : 4 (+ 20 jeunes de Charonne),
- MLDS : 3,
- CAP : 4,
- Bac pro : 0,
- Bac général : 0.

Une baisse du nombre de jeunes scolarisé·es en 2024

Par rapport aux années précédentes, nous avons constaté une **baisse du nombre de jeunes scolarisé·es en 2024**. Cette diminution s'explique notamment par :

- la difficulté croissante à obtenir des rendez-vous au CASNAV, en raison du nombre limité de créneaux disponibles chaque semaine,
- un contexte rendant les démarches de scolarisation des MNA plus longues et fastidieuses.

Relations avec les établissements scolaires

Malgré ces défis, nos relations avec les équipes pédagogiques des établissements restent bonnes. Plusieurs **réunions parents-professeurs-es** ont été organisées, avec remise des bulletins et rencontres avec les assistant·es sociaux·ales, professeur·es principaux·ales et CPE. Nous restons également en contact régulier avec les secrétariats et intendances des établissements pour toute difficulté ou demande administrative.

Les obstacles à une scolarité normale

Les élèves rencontrent **de nombreuses difficultés** qui entravent leur parcours scolaire :

- Une **précarité matérielle** extrême (absence de logement, difficulté d'accès à la nourriture, manque d'espace pour travailler en dehors du lycée),
- Une **fragilité psychologique** importante (fatigue intense, stress lié à leur situation administrative et personnelle).

Ces obstacles sont une source d'inquiétude pour les équipes pédagogiques, qui se trouvent parfois démunies face à la souffrance des élèves. Les professeur·es et assistant·es sociaux·ales expriment régulièrement **leur choc et leur inquiétude** quant aux conditions de vie de ces jeunes.

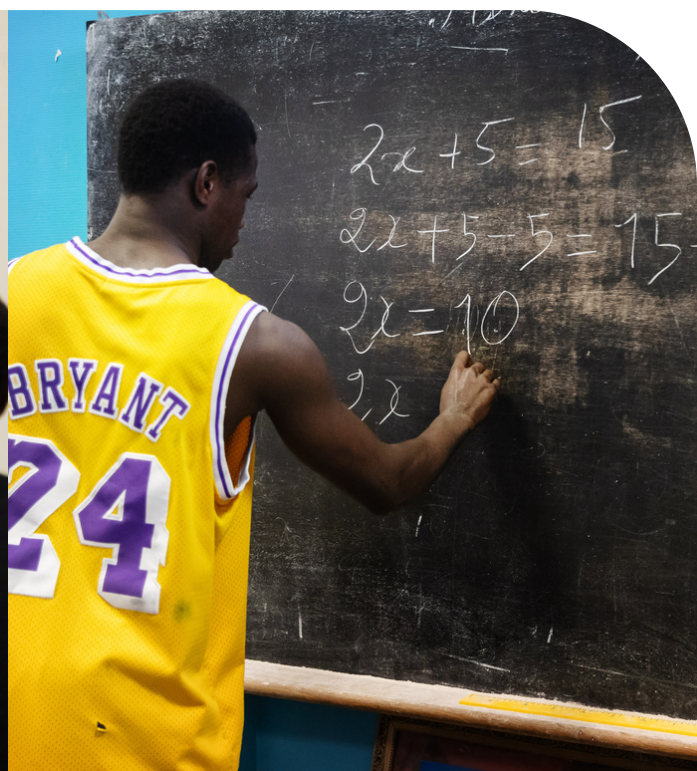
3. B. Le rectorat de Paris

Au travers de nos activités, nous restons en contact avec le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés-es) pour l'inscription des Mineur-es Non Accompagné-es (MNA) à Paris. Les jeunes doivent y passer des tests de positionnement en français et en mathématiques afin d'être affecté-es dans une classe adaptée à leur niveau.

En 2024, nous avons **constaté une baisse du nombre de rendez-vous accordés aux MNA**, ce qui a considérablement ralenti leur scolarisation. Le nombre limité de créneaux hebdomadaires a allongé les délais d'affectation et rendu plus difficile l'accès à l'éducation. Certains-es jeunes ayant intégré l'École des Sans École en mai 2024 n'avaient toujours pas pu passer le test de positionnement en décembre 2024.

Par ailleurs, les jeunes sans attestation d'hébergement à Paris continuent d'être systématiquement refusé-es lors de leur premier rendez-vous. Comme les années précédentes, nous devons rappeler au CASNAV que cette exigence est illégale et, si nécessaire, envisager une mise en demeure pour obtenir une nouvelle convocation.

Malgré ces difficultés, nous entretenons toujours de bons échanges avec le CASNAV et les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) qui restent des interlocuteurs essentiels pour la scolarisation des jeunes.



3.C Le partenariat avec le réseau lasallien

En parallèle des affectations obtenues via le CASNAV, Droit à l'École a noué depuis sa création, des partenariats avec trois établissements privés du réseau d'éducation La Salle France.

Ces partenariats permettent à l'association d'inscrire chaque année une vingtaine de jeunes sans que ces derniers-es soient tenus de passer les tests de positionnement du CASNAV. Droit à l'École se charge d'évaluer les niveaux des élèves et de faire le lien avec les établissements pour l'inscription des jeunes.

Pour l'année 2024, le partenariat se poursuit pour la sixième année consécutive avec le lycée La Salle Saint-Nicolas à Issy-les-Moulineaux (92).

En mars 2024, un jeune a intégré la classe de seconde professionnelle Maintenance des systèmes de productions connectées. Au regard de ses bons résultats et du bon déroulé de sa scolarité dans l'établissement, il a pu passer en première professionnelle de la même spécialité en septembre 2024.

Le partenariat s'est également poursuivi avec le collège Saint-Germain de Charonne (Paris 20e arr.) qui a accueilli 10 nouveaux-elles élèves à la rentrée 2024 au sein du dispositif UPE2A de l'établissement. Depuis maintenant 4 ans, les équipes pédagogiques ainsi que la direction de l'établissement soutiennent les MNA en les intégrant dans leur classe d'accueil, leur permettant d'avoir accès à des cours de remise à niveau dans les matières principales mais également à des cours en inclusion avec d'autres élèves de troisième. Cette mixité permet de créer des liens extrêmement favorables pour les MNA comme pour les autres élèves de l'établissement.

Enfin, le lycée La Salle Saint-Joseph à Pantin (93) a accueilli en septembre 2024, 10 élèves de l'association au sein du dispositif UPE2A de leur établissement. Ce partenariat continue d'être renouvelé chaque année depuis janvier 2021. Les élèves inscrit-es dans cet établissement bénéficient d'un important volume horaire en français, en mathématiques, en anglais et en sport. De nombreuses sorties scolaires sont organisées tout au long de l'année. L'équipe pédagogique est très attentive aux élèves. Certains-es jeunes reconnu-es mineur-es ont été envoyés-es sur ordre du juge dans d'autres départements de France, mettant à mal leur scolarité en les obligeant à changer d'établissement en cours d'année.

Ces partenariats permettent à une vingtaine de jeunes MNA d'être scolarisés-es sans avoir à passer par le test de positionnement du rectorat de Paris. Nous sommes extrêmement reconnaissants-tes de la confiance accordée par les équipes des établissements Saint-Germain de Charonne, Saint-Joseph et Saint-Nicolas qui nous soutiennent depuis 2019.

Une grande attention est portée à la situation des jeunes MNA par le réseau lasallien et ces projets « pilotes » sont certainement appelés à évoluer et à s'étendre à d'autres établissements, ce qui serait une belle reconnaissance du travail accompli jusqu'à maintenant.

4. L'accompagnement dans la réussite scolaire

4.A. Le pôle référent-es scolaires

Le pôle « référent-es scolaires » consiste à établir **des binômes entre les bénévoles, appelés-es référent-es, et un-e jeune scolarisé-e dans un établissement scolaire**. Cette activité inclut la médiation avec les enseignant-es et les établissements, la gestion des absences, le suivi de l'assiduité des jeunes et la coordination avec les différents pôles de l'association. Ce suivi peut également s'étendre à des aspects de la vie quotidienne des jeunes, tels que la santé, l'hébergement, les démarches administratives, les comptes bancaires, les bourses, etc.

À la fin de l'année 2024, l'association Droit à l'École a accompagné environ 250 jeunes scolarisé-es en classe d'accueil ou en lycée, avec seulement une trentaine de bénévoles référent-es, certain-es assurant le suivi de plusieurs jeunes. Aussi, chaque année, environ 50 nouveaux et nouvelles jeunes, encore en attente d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, viendront s'ajouter aux 250 jeunes actuellement suivis-es par l'association.

Le système de binômes a prouvé son efficacité depuis la création de l'association, en offrant un **suivi personnalisé et en permettant la création d'une relation de confiance**, souvent sur le long terme, avec les jeunes. Ce suivi est indispensable. Toutefois, ce modèle présente aussi des limites. Le nombre de jeunes augmente constamment, tandis que le nombre de référent-es n'évolue pas au même rythme. Ainsi, de nombreux-ses jeunes se retrouvent sans référent-e, et l'équipe salariée doit gérer le suivi de centaines de jeunes, tout en formant et soutenant les référent-es, qu'ils ou elles soient bénévoles de longue date ou non. De plus, les bénévoles peuvent se sentir démuni-es face à la précarité croissante des jeunes, souvent sans hébergement, et à la complexité de leurs situations.

Face à ces constats, le Conseil d'Administration a décidé en septembre 2024 de réviser le modèle existant pour continuer à soutenir les nouveaux et nouvelles jeunes accompagné-es, tout en préservant l'organisation de l'association. **La solution retenue est d'arrêter les nouveaux binômes individuels pour mettre en place un suivi collectif des jeunes scolarisés-es, tout en maintenant des liens de confiance avec les jeunes**. Ce fonctionnement en collectif est décrit dans la section suivante.

C'est pourquoi, dès janvier 2023, nous avons mis en place une première permanence le jeudi en fin de journée, puis le mardi. Leur objectif était double : d'une part, détourner une charge de travail des salariées sur les activités administratives scolaires (signature de carnets, de vœux, etc.) ; et d'autre part, permettre aux référent-es scolaires de se retrouver pour partager et développer plus rapidement leurs connaissances sur des thématiques variées.

4.B. Permanences scolaires, sociales et administratives

Les permanences collectives ont débuté le 1er octobre 2024. **Elles visent à accueillir, orienter et accompagner les ancien·nes élèves de l'École des Sans École, désormais scolarisé·es dans des établissements scolaires, dans leurs démarches scolaires, sociales et administratives.** L'objectif est de favoriser leur insertion dans la société et de soutenir leur autonomie.

Les permanences ont lieu les jeudis de 17h à 20h et les samedis de 14h à 17h. Chaque permanence est animée par 2 à 5 bénévoles, dont 1 à 2 expérimenté·es. La permanence a pour objectif principal de répondre aux besoins des jeunes en matière de scolarité. Cela inclut l'accueil, l'écoute et l'accompagnement dans leurs démarches liées à leur parcours éducatif.

Toutefois, l'école n'étant pas conçue pour des jeunes sans tuteurs légaux, notre mission dépasse souvent le cadre strictement scolaire. Nous gérons ainsi des demandes administratives qui, bien qu'en apparence éloignées de l'éducation – comme l'accès à l'Aide Médicale d'État (AME) – constituent en réalité des freins majeurs à leur réussite et à leur épanouissement scolaire.

Nous orientons également les jeunes vers les autres pôles de l'association ou vers des dispositifs externes adaptés à leurs besoins.

Les trois premiers mois de mise en place de ces permanences ont permis de lancer une nouvelle dynamique. Les permanences accueillent entre 2 et 10 jeunes, suivant les inscriptions et le nombre de permanencier·ères présent·es. **En 2025, le fonctionnement des permanences sera affiné pour mieux répondre aux besoins des jeunes et s'adapter au modèle de l'association.** Un suivi spécifique, similaire au modèle des binômes de référents·es, sera mis en place pour les jeunes rencontrant des difficultés majeures, mais avec des équipes d'au minimum 2 bénévoles. Ces permanences permettent aussi de répondre à des périodes de forte activité, telles que l'inscription dans les lycées, Parcoursup, les déclarations de revenus ou la rentrée scolaire.

4. C. Le soutien scolaire

Dans le cadre de notre engagement pour la réussite scolaire des jeunes, **nous avons mis en place des sessions de soutien scolaire.** En 2024, l'association a offert aux élèves des créneaux trois fois par semaine (le mercredi, le vendredi et le samedi après-midi) afin de les accompagner dans la compréhension des cours, l'acquisition des savoirs et leur restitution, notamment à travers les devoirs demandés par les enseignant·es.

Grâce à une équipe de 5 à 10 bénévoles régulier·es, toutes les matières sont abordées. Ces sessions sont très appréciées par les élèves, tous niveaux confondus. Même sans échéance ou devoir à rendre, les jeunes participent volontairement aux sessions pour réviser, s'entraîner ou comprendre leurs matières.

L'équipe de bénévoles a pu identifier que les besoins des jeunes en soutien scolaire diffèrent en fonction de leur niveau de classe.

Pour les élèves apprenants-es en UPE2A :

- Révision des matières vues en classe ;
- Préparation aux épreuves du DELF (Diplôme d'études en langue française) orales et écrites;
- Exercices spécifiques de lecture et dictées de mots;
- Exercices de mathématiques.

Pour les élèves en CAP :

- Accompagnement dans la préparation des travaux plus conséquents (chef d'œuvre);
- Soutien dans la compréhension des matières vues en classe;
- Dictées et lecture;
- Préparation aux épreuves du DELF (orales et écrites)

Pour les élèves en BAC Pro :

- Travail de fond sur la langue française avec une attention particulière pour la rédaction et la compréhension écrite;
- Accompagnement pour les matières de mathématiques et sciences;
- « Apprendre à apprendre » pour permettre aux jeunes une certaine autonomie dans leur apprentissage futur.



5. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle

5.A Le pôle orientation

Le pôle orientation **accompagne les ancien-nés élèves de Droit à l'École vers l'insertion professionnelle** : réflexion sur leur projet professionnel, rédaction de CV et de lettres de motivation, entraînements aux entretiens d'embauche, inscriptions dans des CFA pour l'apprentissage, prise de contacts avec des entreprises pour les recherches de stages et apprentissages, accompagnement des jeunes dans les entreprises, participation aux Portes Ouvertes.

Les chiffres clés sur 2024 :

Le bilan du pôle orientation est très positif, avec près de 200 jeunes accompagnés dans leur projet professionnel en 2024 :

- 113 stages
- 58 alternances
- 4 CDI

25 jeunes ont trouvé leur entreprise par elles-eux-mêmes, par leur réseau ou par leur école.

23 jeunes accompagné-es par le pôle orientation étaient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

En principe, ces élèves doivent être accompagné.es par l'ASE dans leur insertion professionnelle, mais des défauts d'accompagnement sont parfois à noter, et ces jeunes reviennent alors à Droit à l'École pour obtenir de l'aide. Nous essayons au maximum de réorienter ces jeunes vers leur référent.e ASE ou leur éducateur ou éducatrice. Nous aidons celles et ceux qui ont été mal orienté-es ou livré-es à elles-eux-même à trouver leur métier et une vie professionnelle stable, dans des entreprises qui leur conviennent : cela leur permettra d'être en autonomie à leur 21 ans, à l'issue de leur contrat jeune majeur.



1) L'équipe du pôle orientation

L'équipe du pôle orientation a été renforcée en 2024 par 6 **nouveaux et nouvelles bénévoles motivé-es qui rejoignent le Pôle.**

L'arrivée de notre première service civique, volontaire pour 8 mois au Pôle Orientation, et de stagiaires durant l'année, a fait vraiment la différence. Cette présence 4 jours par semaine est un réel soutien, nécessaire sur l'activité du pôle.

2) Les partenaires

Les entreprises : Le pôle compte quelques entreprises « partenaires » (environ une dizaine, dont Balas (2 apprentis par an), Biocoop, des groupes de restauration comme Le Petit rétro (3 jeunes apprenti-es et 2 stagiaires), la boulangerie Frappe (1 apprenti et 1 CDI) et des petites entreprises du BTP qui accueillent des jeunes de l'association régulièrement depuis 4 ans.

Certaines entreprises ont déjà accueilli plus de 6 jeunes, d'autres ont signé des contrats d'apprentissage avec d'ancien-nes stagiaires. Ce qui est sûr, c'est que **ce sont les jeunes qui permettent la fidélisation avec les entreprises. Leur exemplarité et leur motivation sont remarquables et appréciées.**

Droit à l'École collabore peu avec de grandes entreprises, malgré les contacts, le réseau et les efforts, car les processus RH sont plus fastidieux et les CV restent noyés sous des piles. Mais le pôle a réussi à ouvrir les portes de la SNCF et de la RATP pour les entreprises publiques, de Batibig et Acorus, pour les groupes privés du BTP.

Les petites entreprises restent une valeur sûre, plus flexibles, plus réactives, plus humaines aussi.



3) Les temps forts de notre activité

La journée des métiers est toujours un succès. **C'est un moment riche pour les jeunes, qui les aide dans la construction de leur projet professionnel.** Des ancien·nes élèves viennent présenter leur métier aux élèves de l'École des Sans École et aux jeunes scolarisé·es dans des dispositifs UPE2A. Cette 4e session, organisée en décembre par le Pôle Orientation, a réuni près de 50 jeunes et 15 ancien·nes élèves venu·es présenter leur métier. **Ces temps d'échanges entre elles.eux sont très constructifs** : la transmission des ancien·nes aux nouveaux·elles est très efficace. De plus, la prise de parole à l'oral des ancien·nes devant l'assemblée est un effort pour certain·es mais ils et elles en ressortent fier·es et certain·nes se révèlent d'excellent·es orateurs et oratrices.

Les rendez-vous d'orientation réservés à toute une classe d'UPE2A en novembre et décembre 2024. Le pôle a reçu successivement deux classes d'UPE2A des collèges du réseau lassalien : Saint-Germain de Charonne et Saint-Joseph La Salle Pantin. Une présentation générale des métiers a été faite et les souhaits de métiers des élèves ont été notés, puis rédigés avec elles et eux sur leurs CV, en vue de leur 1er stage. Discuter avec les jeunes en UPE2A de leur choix d'orientation, avant les vœux de fin d'année, est primordial pour une meilleure orientation de chaque élève.

2 journées d'inscription en CFA pour les jeunes apprentis·es, les 17 et 19 avril

Le Pôle Orientation a constitué une équipe de volontaires parmi les bénévoles de DAE pour aider à l'inscription en ligne - un travail fastidieux - plus de 25 futur·es apprenti·es.

4) Les autres événements

La formation des avocats de la Maison des avocats de Paris, le 26 avril

Trois avocates solidaires et militantes ont organisé une formation (obligatoire pour une cinquantaine d'avocat·es) au sujet des MNA. Des représentantes de Droit à l'École étaient présentes et le Pôle Orientation, a expliqué les points suivants :

- **Les liens et partenariats (formels et informels) de Droit à l'École avec les établissements scolaires** (SGC, Lassalle, les CFA...);
- **Les difficultés et enjeux par rapport aux choix des différentes filières**, métiers en tension;
- **Les enjeux et différences par rapport aux Titres de séjour entre parcours initial et parcours en apprentissage**, les risques d'une filière générale;
- **La difficulté pour les MNA d'accéder aux études longues;**
- **Le choix de DAE d'accompagner les jeunes au plus près de leurs projets professionnels.**

5) Les freins et les obstacles

Administratifs : ce sont principalement l'administratif et le juridique qui bloquent l'orientation et la professionnalisation des jeunes. La création du comité faisabilité-apprentissage, décrit plus bas, a permis de belles avancées. Mais **le durcissement constant des lois est une problématique majeure**.

Psychologiques : lors des entretiens d'orientation avec les jeunes, certain-es évoquent des inquiétudes qui les empêchent d'avancer dans leur parcours. Dans ce cadre, un projet de groupe de parole, animé par une psychologue intersectionnelle qui connaît bien ce public et la référente du Pôle Orientation, a été lancé. Des subventions ont été accordées par la Fondation de France pour financer 12 ateliers sur une année, dont 2 réservés aux filles et 2 aux bénévoles de DAE. Le 1er atelier a eu lieu en décembre. Cet espace de partage confidentiel leur permet **d'échanger leurs expériences, ressentis, questionnements et de trouver ensemble des pistes pour avancer plus sereinement dans leur scolarité et leur formation professionnelle en France**.

5.B Le comité faisabilité apprentissage

Le comité faisabilité apprentissage a été créé en 2023, en appui du pôle orientation, pour étudier, par anticipation, la situation des jeunes exprimant l'envie de réaliser leur formation professionnelle dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA) et ce, avant toute démarche définitive. L'apprentissage peut être une **modalité de formation professionnelle susceptible de faciliter une intégration** dans la vie active (à la fin du contrat d'apprentissage, l'employeur peut proposer un CDI par exemple). À noter également que depuis avril 2021, le contrat d'apprentissage validé par un opérateur de compétences (OPCO) vaut autorisation de travail pour toute la durée du contrat.

Pour autant, d'un point de vue pédagogique et scolaire, cette modalité ne convient pas forcément à tous·tes les jeunes qui ont parfois davantage besoin d'une formation en lycée professionnel qui offre plus d'heures d'enseignement dans les matières dites générales (français, maths, physique par exemple) pour construire ou consolider un socle indispensable de connaissances.

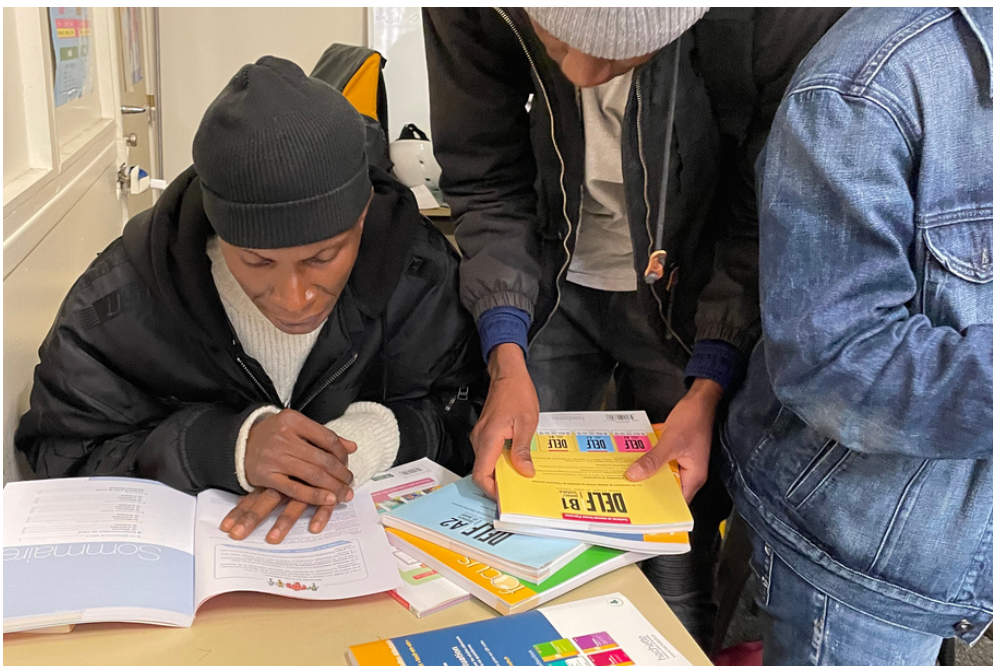
Pour l'apprentissage, les MNA se heurtent à la difficulté de ne pas pouvoir ouvrir un **compte bancaire** et les jeunes majeur-es, au besoin de disposer d'une réponse de la Préfecture sur leur demande de **titre de séjour**. Il est nécessaire de les aider à faire certaines démarches pour obtenir une adresse de domiciliation, un passeport, et l'Aide médicale d'État (AME).

L'accompagnement au titre de séjour

Pour les majeur-es, l'accompagnement dans les **démarches de demande de titres de séjour a été chronophage**. Il a fallu les aider à formuler les demandes de rendez-vous à la préfecture (avec l'aide de RESF), à constituer les dossiers de demandes d'admission exceptionnelle au séjour (AES) et les accompagner lors des rendez-vous à la préfecture, des **rendez-vous souvent source de stress** pour les jeunes.

2024 en chiffres :

- 13 mineur-es et 33 majeur-es ont fait l'objet d'analyses de leur situation administrative en vue de suivre une formation en apprentissage sur l'année 2024-2025;
- 20 jeunes majeur-es ont été accompagné-es par RESF et Droit à l'École pour leur demande de titre de séjour;
- 15 jeunes majeur-es ont pu démarrer leur apprentissage en septembre 2024 : 12 ayant obtenu un récépissé de demande en août, avec l'aide de RESF (et leur carte un mois plus tard) et 3 une carte de séjour, suite à leur demande de titre de séjour déposée indépendamment;
- 7 jeunes ont poursuivi leur formation en lycée professionnel, le temps de réussir à régulariser leur situation.



6. Les projets éducatifs et les activités extra-scolaires

6.A. Les activités extra-scolaires

Les activités extra-scolaires et les sorties culturelles occupent une place importante à l'École des Sans École. **Elles viennent enrichir les apprentissages menés tout au long de l'année** et participent activement à l'ouverture culturelle des élèves. **Ces moments offrent une autre manière d'apprendre**, permettent de découvrir la culture française et favorisent la pratique du français dans un cadre vivant, propice à l'échange et au dialogue. Tout au long de l'année 2024, de nombreuses activités culturelles et de loisirs ont été mises en place grâce à l'implication des salarié·es, des enseignant·es, des bénévoles du pôle Culture et Loisirs, ainsi que des associations partenaires.

1) Les activités organisées au sein de Droit à l'École

Les sorties culturelles ont été nombreuses et variées tout au long de l'année 2024.

Une visite au musée de Cluny a permis aux jeunes de participer à un atelier de philosophie autour du thème de l'identité, suivi d'une visite théâtralisée des thermes. **Ils ont également découvert le Grand Palais**. Une autre sortie les a menés **au Musée de l'Immigration pour visiter l'exposition sur les Jeux Olympiques, puis au Musée du Quai Branly** pour une découverte des collections. Les jeunes ont également pu participer à **une exposition consacrée aux mineur·es non accompagné·es aux Arches Citoyennes**, près de l'Hôtel de Ville. Dix jeunes, dont cinq inscrit·es au dispositif DAE, ont aussi participé à **une journée au Château de Versailles, avec pique-nique et participation à cinq ateliers du Pentathlon des arts**. **Une rencontre à la bourse du commerce** a également eu lieu avec des artistes contemporains autour du thème « Le monde comme il va », animée par la médiatrice Bluenn. Enfin, **une sortie à la Tour Eiffel a été organisée**.

Sorties dans des librairies : grâce à une dotation de 50 chèques-lire du Ministère de la Culture, les professeur·es ont pu régulièrement emmener les élèves de l'École des Sans École **dans des librairies parisiennes et franciliennes**. **Au total, une cinquantaine de jeunes ont pu repartir avec les livres de leur choix, adaptés à leur niveau et leur goût**. Deux sorties ont notamment été organisées à la librairie Millepages.

Cours de sport : Grâce à l'implication de notre **bénévole Axel, professeur d'EPS**, **des cours de sport ont de nouveau été organisés à la Coulée verte près de Ground Control**.

2) Les activités organisées avec ou sur invitation d'associations partenaires

Partenariat annuel avec la Bourse de Commerce - Collection Pinault : Chaque mois, un petit groupe de huit jeunes a la chance de découvrir les expositions de la Bourse de Commerce lors d'une visite guidée d'1h30 menée par Bluenn, médiatrice. Cette visite se prolonge par un moment convivial autour d'un déjeuner au restaurant gastronomique *La Halle aux Grains*. Ce partenariat que nous apprécions tout particulièrement s'est enrichi en 2024 d'ateliers de création centrés sur le dessin, pour permettre aux jeunes de s'exprimer à leur tour par l'art.

Sorties parisiennes avec l'association MAÂT Paris : En plus des week-ends apprenants organisés durant l'été, les bénévoles de l'association ont proposé à plus d'une cinquantaine de jeunes de Droit à l'École diverses sorties culturelles, ludiques et sportives.

Visite culturelle avec l'association Les Francas de Saint-Denis : Cette association a convié les jeunes de Droit à l'École à Versailles ; les jeunes ont pu participer à des ateliers autour de l'escrime et du dessin.

Avec Art & Food : Droit à l'École a monté un partenariat avec Art&Food-La Chorba qui, en lien avec l'Armée du Salut, sert chaque matin de la semaine un petit déjeuner complet et distribue un panier-repas, à l'abri dans un lieu culturel, aux personnes qui dorment dans la rue et aux démunies. L'objectif de ce dispositif est de nourrir le corps et l'esprit en proposant une activité culturelle en plus de ces distributions de repas. Ainsi, régulièrement, une dizaine de jeunes de DAE s'associent à une dizaine d'autres mineur-es d'Art&Food pour participer à une visite organisée par les lieux culturels qui nous accueillent. Ils sont accompagnés-es par des médiatrices-teurs du centre Pompidou-Beaubourg, de la Bourse de Commerce, de la fondation Lafayette Anticipation ou du musée Carnavalet.

Ces visites constituent une approche de l'art basée sur l'intuition et l'émotion. Elles se concluent par des ateliers, encadrés par des bénévoles de DAE, pendant lesquels les jeunes réfléchissent à ce qu'ils ont découvert et ressenti-es avant de le restituer au groupe. Ces moments d'échanges, de partage et de prise de parole en public sont l'occasion pour les jeunes de se cultiver, d'apprendre à mieux se connaître, d'exprimer leurs goûts et leurs émotions et de gagner en estime de soi.



Une sortie au centre Pompidou a été organisée autour de l'atelier d'André Breton (œuvres d'art africaines), dans le cadre d'un partenariat avec La Chorba et Art & Food et de leurs petits déjeuners solidaires.

Repas de Noël solidaire avec l'association Refugee Food : Refugee Food a invité 10 jeunes de Droit à l'École à prendre place autour de la table à l'occasion du Grand Réveillon solidaire organisé pour Noël "Raviolis et pâtes en folie".

3) Les ateliers

Interventions en partenariat avec le Checkpoint Paris - Kiosque Infos Sida :

Tout au long de l'année 2024, sept **ateliers de sensibilisation** ont été animés par Héloïse auprès de groupes d'une dizaine de jeunes. Ces temps d'échange ont porté sur des thématiques essentielles liées aux compétences psychosociales : le consentement, les violences sexistes et sexuelles, l'égalité femmes-hommes, le harcèlement (y compris en ligne).

D'autres ateliers en partenariat avec l'AADH (voir chapitre 7) ont également été organisés à destination des jeunes.

6.B. Les vacances apprenantes

En octobre 2024, pendant les vacances de la Toussaint, cinq élèves de Droit à l'École ont eu l'opportunité de participer à un **séjour apprenant, organisé en partenariat avec le Foyer Rural de Ménerbes**.

Les matinées étaient consacrées à des ateliers d'écriture, tandis que les après-midis permettaient aux jeunes de rencontrer des professionnels de la région du Luberon. Ils ont ainsi pu découvrir plusieurs métiers à travers diverses activités : un atelier avec un grand pâtissier, une visite et une rencontre avec un paysagiste dans des jardins, une initiation à la poterie suivie d'une dégustation à la Maison du Vin et de la Truffe du Luberon, ainsi qu'un atelier musical avec Fred, professeur de batterie au Conservatoire.

Ce séjour, qui a été une belle réussite, a même conduit l'un des élèves de Droit à l'École à s'installer dans la région ; il est désormais scolarisé dans le Vaucluse.

Une nouvelle édition est déjà en préparation pour les prochaines vacances de la Toussaint.

La participation des jeunes bénéficiaires de l'association

À Droit à l'École, nous croyons fermement que la participation des jeunes bénéficiaires de notre accompagnement est essentielle pour la qualité de notre soutien et pour la gouvernance de l'association. Les deux sont étroitement liés et leur implication dans nos actions est au cœur de notre fonctionnement, tout en respectant prioritairement la protection de leur identité, image et santé mentale. Nous reconnaissons qu'il reste encore des progrès à faire pour renforcer cette participation.

Actions en 2024

- **Médias** : Des jeunes ont participé à deux reportages réalisés par France Inter, offrant un témoignage de leur vécu.
- **Rencontres avec les élus** : Un jeune a pris part à un rendez-vous avec le Conseil d'Administration et des élus-es locaux-les et nationaux-les en juin.
- **Réunions de plaidoyer** : Quelques jeunes ont participé aux réunions internes de plaidoyer.
- **Consultation nationale des 6-18 ans** : Quinze jeunes ont participé à la Consultation nationale organisée par l'Unicef France, sur le thème de la pauvreté. Cette consultation visait à évaluer l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) au quotidien et de permettre aux jeunes de s'exprimer sur les décisions les concernant.

Événements marquants

- **5 ans de l'association avec nos partenaires** : Lors de cet événement, un jeune violoniste a offert un mini-concert et deux jeunes ont témoigné de leur parcours.
- **Concert solidaire du 23 février** : Un concert a permis de mettre à l'honneur des jeunes artistes et ancien-nés élèves. Un moment de partage et de célébration du talent et des parcours de nos jeunes.
- **Journée des métiers** : Organisée par le pôle Orientation, cette journée a permis aux ancien-nés élèves de présenter des formations et métiers à leurs camarades.

Engagement des ancien-nés élèves

Nous sommes fier-es que deux anciens élèves soient devenus adhérents de Droit à l'École en 2024, renforçant ainsi les liens avec l'association.

Nous remercions tous-tes les jeunes impliqué-es cette année. Pour l'avenir, nous espérons intensifier leur participation afin de toujours mieux répondre à leurs besoins et attentes.

7. Les pôles transverses

7.A. Le réseau interassociatif

Activités communes avec RESF

En 2024, Droit à l'École a travaillé en partenariat avec le Réseau Education Sans Frontières (RESF) pour **accompagner les jeunes dans leur demande de titre de séjour, en particulier pour les futur-es apprenti-es**. Ces entraides permettent de s'épauler en cas de besoin, tant pour la constitution des dossiers des jeunes que dans l'accompagnement à la préfecture. Les échanges favorisent le partage d'expériences qui améliore l'anticipation des situations délicates.

Parrainages républicains

Grâce aux parrainages républicains organisés et mis en place par RESF depuis de nombreuses années, Droit à l'École a proposé à de nombreux jeunes de bénéficier de **cérémonies de parrainage républicain** dans trois Mairies d'arrondissement à Paris (Mairie du 13e en mars, du 20e en juin, et du 10e en octobre) ainsi qu'à la Mairie de Paris en décembre. Le parrainage est un acte symbolique qui permet de montrer aux administrations les **liens que créent les jeunes** en France et bien sûr parfois de formaliser les **relations affectives** qui se créent entre jeunes et bénévoles.

Collectif autour du Projet de Loi Asile et Immigration

Droit à l'École fait partie d'un collectif créé suite au projet de loi Asile et Immigration voté en janvier 2024. Coordonné par VOX PUBLIC, il facilite les échanges entre les multiples associations du secteur, partage des informations, crée des outils pour élu-es et citoyen-es, et lance des alertes médiatiques via des tribunes et communiqués de presse.

Alliance des Avocats des Droits de l'Homme (AADH)

Les interventions de l'AADH dont Droit à l'École bénéficie grâce à notre partenariat, sont menées par ses équipes ou par des avocats et avocates de son réseau, mobilisé-es à titre pro bono. **Ce partenariat de longue date est précieux et constitue un soutien essentiel sur de nombreux aspects.**

Les ateliers réalisés :

Février 2024 : Atelier sur les Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) et les gardes à vue, à destination des bénévoles

Juillet 2024 : Atelier " Comment se protéger en cas d'arrestation, comment réagir, à quoi et comment faire attention à Paris.", à destination des jeunes, dans la perspective de la période sous tension des Jeux Olympiques à Paris

Droit à l'École a aussi sollicité l'AADH sur des sujets ponctuels ou des questions variées en lien avec l'organisation et la gouvernance de l'association ou des points spécifiques relatifs à du suivi juridique des jeunes. En 2024, les dossiers suivis par l'AADH pour le compte de DAE représentent près de 60h de travail.

Association Solidarité Jean Merlin

L'association Solidarité Jean Merlin a pour objectif de promouvoir des actions de solidarité et d'entraide en faveur des personnes isolées ou des familles se trouvant en état de détresse ou confrontées à des difficultés matérielles, physiques et affectives. Depuis **décembre 2024**, l'association est en partenariat avec Droit à l'École. Nous leur orientons des jeunes pour la domiciliation et dans certains cas pour la demande d'AME. Ce soutien nous est précieux.

7. B. Le plaidoyer

Contentieux au Conseil d'état sur la présomption de minorité

L'association Droit à l'École a **participé à une action en justice coordonnée par l'Unicef, devant le Conseil d'État**, concernant la présomption de minorité. Ce contentieux a été rédigé en collaboration avec des avocats et avec la participation de nombreuses associations au contact des MNA, dont MSF, l'AADH, le Cofrade, le Comede, Utopia 56, Uniopss, la CNAPE et InfoMie.

Chaque association a contribué à l'élaboration d'un mémoire d'intervention volontaire, en apportant son expertise sur les éléments factuels et chiffrés démontrant le non-respect de la présomption de minorité ainsi que les incohérences du système. Le mémoire a été déposé en septembre, et la décision relative à cette requête est attendue pour 2025.

Accompagnement sur la stratégie de Plaidoyer par VOX PUBLIC

L'association Droit à l'École est soutenue par VOX PUBLIC, une organisation qui accompagne les associations et collectifs désireux d'influencer les politiques publiques afin de réduire les injustices sociales et environnementales, lutter contre les discriminations, et défendre l'état de droit ainsi que les libertés.

3 réunions en présence des experts de VOX PUBLIC ont été organisées au cours du premier semestre, en présence de 2 jeunes de Droit à l'École. En raison du manque de temps, le travail n'a pas pu être poursuivi au deuxième semestre, mais il sera repris en 2025.

Pour rappel, nos principaux plaidoyers portent sur :

- **Le droit à l'éducation pour tous-tes les jeunes mineur-es non accompagné-es de moins de 18 ans**
- **La protection administrative spécifique pour les jeunes MNA scolarisés-es**

Communiqués de presse

En 2024, Droit à l'École a rédigé 3 communiqués de presse, chacun mettant en lumière les constats et revendications de l'association. L'un de ces communiqués a notamment abordé la fermeture de notre liste d'attente pour accéder à l'École des Sans École, comme un cri d'alerte à la non politique de scolarisation des mineur-es non accompagné-es. **Nous avons également co-signé plusieurs tribunes et communiqués de presse interassociatifs**, qui ont été largement relayés dans les médias.

7.C. La recherche de fonds

Face à un contexte politique et administratif qui se complexifie nous sommes plus que jamais en recherche continue de financements pour maintenir notre action auprès des MNA.

Comme les années précédentes, **les postes de dépenses les plus importants restent les frais de fonctionnement (salaires et loyers)**. L'enjeu majeur repose donc sur le financement des frais de fonctionnement — qui ne sont généralement pas financés par les fondations — et sur l'obtention de subventions pluriannuelles.

1) Les partenariats en cours en 2024 (débutés en 2022 ou 2023)

La **fondation 29 Haussmann**, abritée par la Fondation de France a contribué pour la deuxième année consécutive au fonctionnement de notre association. En janvier 2024, elle s'est engagée à nous accorder un soutien financier de 25 000 €, contribuant ainsi à la pérennisation et à la stabilisation de l'association, dans une période de forte croissance et d'augmentation du nombre de bénéficiaires à accompagner. Nous sommes également pour la deuxième année consécutive soutenu à hauteur de 15 000€ par une de leur fondation partenaire souhaitant rester anonyme.

En décembre 2023, la **Fondation Brageac**, abritée par la Fondation Caritas, nous a accordé un soutien financier de 15 000 €. Cette aide précieuse contribue au financement du poste salarié de chargé-e de mission pour l'année 2024.

La **Fondation Rothschild** a contribué à hauteur de 15 000 € pour une durée de 12 mois, à partir du 30 avril 2024. Ce soutien a permis de répondre aux diverses dépenses de l'association, nécessaires à l'accompagnement et l'insertion professionnelle des MNA.

De juin 2023 à juin 2024, la **Fondation Caritas France** a financé le loyer de nos locaux, à hauteur de 18 000€ permettant ainsi de pérenniser l'École des Sans École. Ce soutien a été essentiel pour assurer la continuité de nos activités et offrir un cadre stable aux jeunes que nous accompagnons.

Au cours de l'année 2024, **La Cité du Théâtre** a organisé un événement durant lequel les participants ont pu faire un don à l'association. À cette occasion, nous avons récolté 2 292 €. Ces dons viennent en complément des cours de théâtre dispensés par l'établissement ainsi que des salles de classes mises à disposition pour notre association par le passé.

Cette année encore, Droit à l'École a bénéficié de la collecte organisée par **Benevity Cause** en notre faveur. Cet organisme canadien nous a reversé 1 828€ de dons collectés auprès de particuliers.

En 2024, nous avons de nouveau bénéficié du soutien du **Ministère de la Culture**, qui nous a attribué 50 chèques-lire d'une valeur de 10 euros chacun. Ce dispositif, mis en place depuis 2021, permet aux jeunes que nous accompagnons d'acheter un livre de leur choix en librairie et de renforcer ainsi leur accès à la lecture. Grâce à l'engagement des bénévoles qui les accompagnent, cette initiative continue de favoriser la découverte et l'appropriation de la langue française.

Nous poursuivons également nos partenariats essentiels pour le bon fonctionnement de nos activités. Le **Carrefour des Associations Parisiennes**, dans le 12^e arrondissement, met toujours à notre disposition une salle informatique deux demi-journées par semaine. Le **lycée Charlemagne** continue, quant à lui, à nous prêter une salle de classe toute la semaine, offrant un cadre structurant pour les jeunes.

Enfin, la **Ville de Paris** maintient son dispositif de prise en charge intégrale des Pass Imagin'R pour les jeunes que nous scolarisons à Paris, facilitant ainsi leur mobilité et leur accès à l'éducation.

2) Les nouveaux partenariats en 2024

En 2024, notre association a bénéficié d'un soutien majeur de 36 000 € de la **Fondation Partage**, destiné au financement des frais de fonctionnement, notamment pour le maintien d'un poste salarié essentiel. Ce financement joue un rôle clé dans la pérennisation de nos missions et dans l'accompagnement des MNA. Plus précisément, il a permis de sécuriser le poste en charge du suivi de notre programme École des Sans École, précédemment financé pendant trois ans par la Mission Locale dans le cadre d'un contrat aidé PEC. Cette aide n'étant plus disponible à Paris depuis 2024, nous avons sollicité la Fondation Partage afin de garantir la continuité de ce poste et, plus largement, la stabilité de notre association.

La **Fondation Hachette**, sous l'égide de la Fondation de France, a pour la première fois, contribué à notre association à hauteur de 10 000€ pour le financement de l'École des Sans École. Cette dotation d'une durée d'un an, a débuté en août 2024.

Au cours de l'année 2024, la **Fondation Sycomore** nous a fourni un financement de 20 000€, un budget prévu pour l'année 2025. Les fonds sont reçus au 30 novembre 2024 et seront également alloués au 30 novembre 2025 pour l'année 2026. Ce financement vise à contribuer au poste salarié, inclus dans les frais de fonctionnement de l'association.

En 2024, l'association a également bénéficié du soutien ponctuel de la Fondation du **Grand Orient de France** à hauteur de 2 000€ afin de financer des fournitures scolaires à destination des jeunes en formation professionnelle.

En 2024, la **Fondation de France, à travers son Comité Santé Mentale des Exilés**, nous a accordé une subvention de 3 600 € pour financer un projet prévu sur l'année 2025. Ce projet vise à mettre en place des ateliers de groupe de parole à destination des jeunes élèves exilé-es afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle. Ces espaces d'échange auront pour objectif de leur offrir un soutien psychologique et de favoriser leur bien-être dans un parcours souvent marqué par de nombreuses épreuves. Par ailleurs, ces ateliers incluront également un accompagnement spécifique pour les bénévoles engagé-es auprès des jeunes, afin de leur permettre d'adopter des pratiques adaptées et de renforcer leur rôle de soutien dans un cadre bienveillant.

7.D. La collecte de dons 2024

En 2024, nous avons concentré nos efforts sur **une unique campagne de collecte de dons**, celle de fin d'année. Les constats des années précédentes nous avaient montré que les campagnes hors décembre rencontrent peu d'écho et mobilisent difficilement de nouveaux-elles donateurs et donatrices. Nous avons donc choisi de concentrer nos ressources sur cette période où la générosité est plus importante, en renforçant notre communication et en diversifiant nos outils.

Le bilan de cette campagne est extrêmement positif, avec une **augmentation significative des fonds collectés et du nombre de donateurs et donatrices**. Nous avons ainsi récolté 15 905 € en un mois, soit une **augmentation de 65 % par rapport à 2023**. Le nombre de donateurs et donatrices a lui aussi progressé, passant de 58 à 79, et le don moyen a augmenté de 20 %, **atteignant 196 €**. Un point particulièrement encourageant est que **80 % des donateurs et donatrices de cette année effectuaient un don pour la première fois à Droit à l'École**. Ces chiffres témoignent d'un élargissement de notre base de soutien et d'une meilleure visibilité de notre action.

Comme en 2023, **la campagne s'est déployée sur plusieurs canaux**. Nous avons envoyé 3 newsletters à nos contacts, dont la dernière, diffusée le 31 décembre, a généré le plus grand nombre de clics et coïncidé avec le pic de dons de la campagne.

Les publications sur les réseaux sociaux ont joué un rôle central dans la visibilité de la campagne. Nous avons publié plusieurs vidéos de témoignages, qui ont suscité un fort engagement de la part de notre communauté. La vidéo de Pakki notre ambassadeur, publiée le 25 décembre, a notamment généré un grand nombre de réactions et de partages. Cependant, le post sponsorisé sur Facebook, bien que générant un nombre important de clics, n'a pas directement conduit à des dons via la cagnotte associée. **Ce constat souligne la nécessité de mieux comprendre le parcours des donateurs et donatrices après leur premier engagement, en intégrant des outils analytiques plus précis.**

Un autre aspect à souligner concerne les commentaires haineux reçus sur Facebook. Comme en 2023, nous avons été confronté-es à des attaques violentes sous notre post sponsorisé. Ces commentaires discriminants et racistes, non modérés par la plateforme, ont nécessité une vigilance accrue de notre part. Nous avons choisi de masquer ces propos afin de ne pas leur donner de visibilité et de préserver un espace bienveillant autour de notre campagne. Ces attaques ne remettent pas en question le succès de la collecte, mais elles rappellent que notre action s'inscrit dans un contexte politique et social parfois hostile, nécessitant une attention particulière à la manière dont nous communiquons et protégeons notre équipe et notre communauté en ligne.

Le bilan de cette collecte est donc largement positif, mais il ouvre aussi des pistes d'amélioration pour les années à venir. La consolidation d'un programme de fidélisation et de reconnaissance des donateurs et donatrices réguliers-eres pourrait également être un levier à explorer.

L'année 2024 marque ainsi une avancée significative dans notre capacité à mobiliser des ressources pour soutenir nos actions. La forte augmentation des fonds collectés et des nouveaux soutiens montre que notre message trouve un écho de plus en plus large. Il nous appartient maintenant de capitaliser sur ces avancées et d'affiner encore notre stratégie pour garantir la pérennité et l'essor de notre collecte de dons.

7.E. La communication

La communication et la presse

La communication a poursuivi ses actions auprès des adhérent.es, donateurs et donatrices, bénévoles, partenaires, entreprises, fondations, etc. se traduit notamment par la diffusion de notre newsletter adressée à 1200 destinataires.

7 newsletters ont été diffusées en 2024 (10 en 2023).

Ces newsletters relaient les vidéos spécialement réalisées pour cette diffusion, comme :

- **L'interview de Jean Balas**, président du groupe Balas qui accueille des jeunes de DAE comme apprentis (réalisée gracieusement par Christophe Maizou que nous remercions chaleureusement);
- **Les interviews de plusieurs bénévoles de l'association** qui témoignent de leur engagement et présentent leurs missions au sein de l'association.

3 newsletters ont été diffusées pour soutenir la campagne de récolte de dons en décembre, période traditionnellement propice pour recueillir des fonds :

- Le 6 décembre 2024
- Le 23 décembre 2024
- Le 31 décembre 2024.

Comme expliqué dans le chapitre précédent, le montant des sommes collectées en fin d'année (+ **65 % par rapport à 2023**) et le nombre de donateurs·rices (+ **34 % par rapport à 2023**) témoignent de l'efficacité de cette stratégie visant à concentrer l'appel de dons à cette période. La dernière newsletter publiée à un moment stratégique (dernier jour de l'année), a généré le plus de clics et un pic sensible de dons.

Communication interne

En 2024, 3 numéros de « La lettre des bénévoles », créée en 2023 pour améliorer la communication interne à l'association, ont été diffusés.

Supports de communication

Le livret d'accueil des bénévoles remis à chaque nouveau ou nouvelle bénévole rejoignant l'association a été actualisé. Ce livret, créé en 2022, accompagne les nouveaux et nouvelles bénévoles dans leurs débuts à Droit à l'École.

Le site complètement rénové fin 2021 continue de s'enrichir avec de nouveaux contenus. Ainsi, 14 nouveaux articles (vs. 29 en 2023) ont été publiés sur le site. Par ailleurs, les rubriques du site sont régulièrement mises à jour.

De même, la plaquette de présentation de l'association (une vingtaine de pages) est mise à jour régulièrement afin que les informations présentes soient au plus proche de la situation actuelle de Droit à l'École.

Droit l'École s'est doté en 2024 :

- D'un kakemono permettant d'identifier visuellement l'association lors des événements
- D'un dépliant / flyer succinct pour être largement distribué sur les forums, événements grand public, etc.

Des panneaux ont été déposés sur les tables de Ground Control en décembre pour appeler les visiteurs de Ground Control à faire un don à l'association.

Réseaux sociaux

Droit à l'École reste très présent sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn) : actualités, témoignages, vidéos, portraits, interviews, appels aux dons, appels à bénévoles (posts fixes, réels, stories).

Nous remercions chaleureusement les jeunes, les bénévoles et les partenaires qui, en acceptant de témoigner ou de s'exposer, permettent d'alimenter nos différents supports de communication.

La visibilité et le taux d'engagement sur nos réseaux sociaux continuent de croître par rapport à 2023, qui avait déjà connu une forte croissance.

Nombre de personnes qui nous suivent sur Instagram : 2151 (vs 1 495 en 2023, soit **+ 44%**)

Nombre de personnes abonnées sur LinkedIn : 889 (vs 660, soit **+ 35%**)

Nombre de personnes abonnées sur Facebook : 2 213 (vs 2 200 en 2023)

Photothèque

Nous remercions chaleureusement la photographe Roberta Valerio, qui a cette année encore, produit gracieusement un reportage photos des activités de Droit à l'École pour renouveler la photothèque de l'association. Ces visuels sont précieux pour communiquer sur nos différents supports et canaux.

Événements

Droit à l'École a organisé :

- **Un événement pour ses 5 ans d'existence** destiné aux fondations, entreprises, mécènes... à Ground Control le 7 mars 2024. Nos mécènes et partenaires sont venus témoigner de leur engagement à nos côtés. Les différentes interventions, y compris celles de jeunes accompagnés par DAE, ont été suivies d'un cocktail dinatoire.
- **Un concert à Ground Control le 4 octobre 2024.** À cette occasion, 3 jeunes artistes de DAE ont pu se produire sur scène: Fraish, Rufus et Glodi. Le concert a ensuite continué avec des prestations d'artistes solidaires à savoir Marine Quéméré, Arthur Fu Bandini, Pakki, At Mos et DJ Animal Aquatique. Cet événement a également permis à l'association de récolter des fonds.

Droit à l'École a également participé au **Forum des migrants à Ground Control le samedi 14 décembre 2024** avec un stand dédié.

Un grand merci à tous·tes ceux et celles qui ont contribué à l'organisation de ces événements et participé à leur succès.

Relations presse

En 2024, nous avons rédigé 3 communiqués qui ont été adressés à la presse :

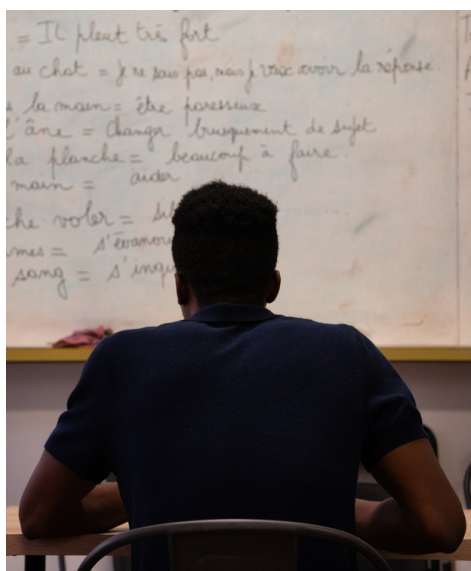
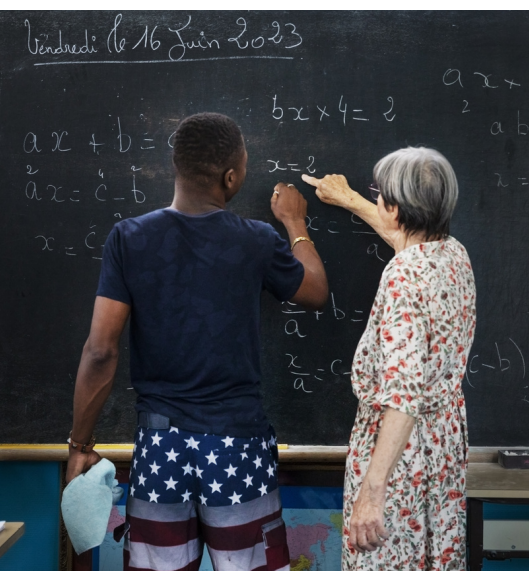
- Janvier 2024 : « Journée des métiers »
- 24 avril 2024 : « Éducation des jeunes [mineur.es](#) [exilé.es](#): l'association Droit à l'École n'est plus en mesure de compenser les carences du rectorat »
- 2 septembre 2024 : « La rentrée scolaire ? Pas pour tous·tes malheureusement »

Droit à l'École a été co-signataire de 2 tribunes

- Une parue dans *Le Monde* le 15 février 2024 « Loi immigration : des digues ont sauté face à la xénophobie et à la remise en cause de l'Etat de droit ».
- Une parue sur Médiapart le 24 janvier 2024 « Rassemblons-nous devant le conseil constitutionnel » (en lien avec la loi Asile et immigration).

Liste des articles, reportages et émissions en 2024

- **Dans notre arrondissement, une école solidaire pour les exclu.e.s de la rentrée**, Journal du 12e arrondissement – Octobre 2024
- **Toustes solidaires avec Droit à l'école !**
Lettre de Ground Control – 3 octobre 2024
- **Aller à l'école, le combat des mineurs isolés étrangers**
France INTER - Reportage diffusé le 05 septembre 2024
- **L'école des sans école sature**
France INTER – 9 mai 2024
- **À Paris, la scolarisation des MNA en panne**
TOUT EDUC - 28 avril 2024
Interview de Richard, Souleymane et Boubou, jeunes accompagné-es par l'association; Jean-François Izoret et Martine Patret, professeur-es bénévoles; Morgane Magdelain, coordinatrice de Droit à l'Ecole.
- **Devenez bénévole à l'association Droit à l'école**
Infolettre de la mairie du 12e – 8 mars 2024
- **Intervention de Damien Sion, bénévole et Administrateur, sur Radio Libertaire**
janvier 2024



III- Nos projets pour 2025

- Stabiliser l'activité et l'organisation en recrutant un·e troisième salarié·e
- Mettre en place un outil de gestion de base de données adapté à notre activité
- Engager plus activement les jeunes, bénéficiaires de l'association, dans le fonctionnement et les initiatives de l'association
- Mettre en place un outil de lutttes contre VHSS (Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels) et de signalements
- Augmenter les temps d'échange entre les bénévoles et le Conseil d'Administration
- Développer davantage nos liens avec le tissu inter-associatif en Île-de-France et en France
- Offrir un meilleur accompagnement des jeunes en matière de santé mentale en les orientant vers des associations spécialisées ou vers nos propres dispositifs au sein de Droit à l'École.

Cette liste est non exhaustive et pourra être complétée en fonction des besoins et des propositions faites par les équipes, bénévoles et salariées, de Droit à l'École.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles et adhérent·es qui s'investissent chaque jour pour faire vivre le projet éducatif de Droit à l'École. Nous exprimons également notre profonde gratitude à nos partenaires, donateurs et donatrices, dont le soutien indéfectible est essentiel pour permettre aux Mineur·es Non Accompagné·es (MNA) d'accéder à l'éducation et de construire leur avenir professionnel.



Association loi 1901 reconnue d'intérêt général
81 rue du Charolais 75012 Paris
contact@droitalecole.org
www.droitalecole.org